



Conseil d'administration Séance du 13 décembre 2010

Présents :

M. Marcel MORABITO, *Recteur, Professeur des Universités, Président du Conseil,*
M. Olivier BONSART, *Directeur Délégué Groupe SIPA-OUEST-FRANCE,*
M. François DEVEVEY, *Directeur Général de la Fédération Nationale de la Presse française,*
M. Pierre VICTORIA, *Directeur de la Délégation des enjeux internationaux à VÉOLIA EAU*
M. Marcel ROGEMONT représentant Jean Louis TOURENNE, *Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine,*
Mme M.-Pierre ROUGER représentant Jean-Yves Le DRIAN, *Président du Conseil Régional de Bretagne*
M. Lionel HONORE, *Professeur des Universités, Directeur du Développement,*
M. Erik NEVEU, *Professeur des Universités,*
M. Gilles RICHARD, *Professeur des Universités,*
M. Pablo DIAZ, *Maître de Conférences, Directeur des Etudes,*
Mme Audrey LEBOIS, *Maître de Conférences,*
Mme Dominique MALIESKY, *Maître de Conférences, Directrice des Relations Internationales,*
Monsieur Jean-François POLO, *Maître de Conférences,*
Mme Catherine VAN DER REST, *Professeure agrégée,*
M. Sébastien CHABLE, *élève de l'IEP,*
M. Guillaume COUVREUR, *élève de l'IEP,*
M. Gurval GUIGUEN, *élève de l'IEP,*
Melle Margot GODARD, *élève de l'IEP,*
M. Adrien LEHMAN, *élève de l'IEP,*
Melle Esther LEICK, *élève de l'IEP,*
M. Pierre ROSMORDUC, *élève de l'IEP,*
M. Mehdi ZAAF, *élève de l'IEP,*
Melle Alejandra DIAZ, *élève de l'IEP,*
M. Hervé JAUME, *représentant des personnels.*

Représentés :

M. Bernard BOUCAULT, *Directeur de l'ENA,*
M. Guy CATHELINÉAU, *Président de l'Université de Rennes I*
M. Jean-Claude CASANOVA, *Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*
M. François VERDIER, *Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique,*
M. Christian LE BART, *Professeur des Universités,*
Mme Claire GAUZENTE, *Professeur des Universités,*

▪ Assistaient à ce Conseil

Mme Valérie MERCIER, *Secrétaire générale de l'IEP,*
M. GATTEPAILLE, *Secrétaire général adjoint de l'IEP,*
Mme FONTAINE, *Gestionnaire de l'IEP*

M. MORABITO ouvre la séance à 14H35.

I- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 OCTOBRE 2010

M. COUVREUR demande de corriger l'orthographe du nom d'une représentante étudiante, au lieu de « Melle Hsuio-Anne LE BOT » lire « Hsiao-Anne LE BOT ».

M. MORABITO donne lecture des procurations :

REPRÉSENTÉS	REPRÉSENTANTS
M.LE BART	M. POLO
M. CASANOVA	M. DEVEVEY
Mme GAUZENTE	M. HONORE
Mme CAMET	M. MORABITO
M. VERDIER	M. MORABITO
M. CATHELINEAU	M. ALIS

M. LE FLOCH note que c'est avec plaisir qu'il accueille une nouvelle équipe étudiante, mise en place dans le cadre d'élections qui se sont déroulées sous la forme d'un vote électronique. Cette forme de scrutin a permis aux étudiants de 3^{ème} année à l'étranger de s'exprimer, avec un taux de participation accru de 15 points par rapport à l'année dernière.

II- INFORMATIONS DE LA DIRECTION

M. LE FLOCH informe qu'il y a eu des élections pour renouveler la direction du CRAPE, l'ancien directeur, M. Le Bart devenant Directeur de la MHSB, au 1^{er} janvier prochain. Il y avait deux listes candidates. Celle menée par M. Claude MARTIN l'emporte, M. NEVEU et M. RUELLAN sont les Directeurs adjoints.

Concernant les projets de l'établissement, M. LE FLOCH précise ensuite que le texte de cadrage relatif au développement de l'IEP part de ses axes forts. C'est un établissement renommé qui a fondé sa réussite sur une pédagogie spécifique. La demande des candidats est très forte, ce qui se traduit par une sélectivité importante observable par les 12000 candidats pour l'ensemble du réseau du concours commun et les 480 demandes d'entrées sur dossier « Mention très bien », pour 18 admis à Rennes. Il existe donc un potentiel de croissance (comme le montre l'IEP de Lille) qui est inexploité et qui pourrait l'être sans toutefois remettre en cause la valeur du diplôme. L'établissement reste leader en matière de démocratisation, avec un taux de 41 % de boursiers l'année dernière, et un taux pour cette année situé entre 37 et 38 %. Ce taux n'est cependant pas sans incidence sur le budget.

Pour pallier ces problèmes, il est envisagé un développement sur Caen et Nantes. Les deux tiers des étudiants sont en effet issus du Grand ouest, un tiers des étudiants sont bretons, l'autre tiers venant des Pays de Loire et de Basse Normandie. Comment faire pour assurer notre politique de démocratisation ? Si l'établissement ne perçoit pas de droits d'inscription, il n'y a pas de possibilité de financement pour les bourses internes, qui permettent l'accueil d'étudiants étrangers. La politique de démocratisation doit être renforcée, en passant des partenariats plus poussés avec les collectivités locales, notamment celles de Basse Normandie et des Pays de Loire. Il est difficile à court terme de croître sur Rennes, en raison d'une

insuffisance en termes de mètres-carrés. Pour ce faire, la stratégie proposée est innovante. Aucun autre IEP ne développe une telle politique de sites.

Il s'agira d'un fonctionnement de type 2 - 4 - 5, avec une implantation à la fois au niveau du 1^{er} cycle et du 2nd cycle. Certains étudiants auront ainsi la possibilité de suivre un cursus dans un autre établissement. Mais l'établissement ne sera pas « déshabillé » au profit de ses antennes. Il y a pour le moment trois sections qui resteront sur le site rennais. L'objectif est que le développement extérieur se fasse autour de nouvelles sections innovantes. Les projets ne pourront voir le jour que sous réserve de l'obtention de moyens humains supplémentaires. M. LE FLOCH souligne vouloir un soutien du conseil pour négocier les moyens qui permettront d'assurer cette croissance.

M. LE FLOCH rappelle que le précédent quadriennal avait été un succès, dans la mesure où des moyens financiers supplémentaires avaient été obtenus. En revanche, il y a eu des demandes en moyens humains qui sont restées lettre morte.

M. LE FLOCH remarque enfin que le texte qui est proposé au conseil est une orientation. Il indique avoir besoin d'un soutien de tous pour mettre en place un comité de pilotage qui se mettra en place dans les prochains mois. Le projet proposé est ambitieux, innovant, stimulant ; il est surtout raisonnable. Il ne pourra être assuré sans moyens supplémentaires. Son calendrier permet de faire en sorte qu'il y ait une montée en charge progressive.

M. MORABITO remercie le Directeur et donne la parole à M. Philippe DURON, Député-maire de Caen.

M. DURON se montre très sensible à l'invitation à ce conseil, qui montre l'intérêt porté à la ville de Caen, mais aussi à la région. Il indique qu'il est aussi enseignant, agrégé d'histoire, élu local depuis 1983. Il précise ensuite qu'il est un intermittent du Parlement, et qu'il a été le rapporteur de la loi Voynet de juin 1999, loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Il s'est également intéressé à l'énergie, en remplacement de M. Delebarre.

M. DURON indique que l'université de Caen a été fondée en 1432, par les Britanniques et en particulier par le Duc de Bedford en vue de former les cadres d'occupation de la France. Elle compte actuellement 24500 étudiants. Cette université regroupe la totalité des champs universitaires. Un de ses points forts concerne les sciences humaines, avec de grands talents, tels que en histoire M. Vidal NAQUET, M. CHAUNU, en géographie, M. Armand FRÉMONT ou en économie M. BARRE. Le deuxième point fort, ce sont les sciences dures, avec notamment la physique nucléaire, et l'organisation d'un pôle nucléaire, SPIRAL 1 et surtout SPIRAL 2 en cours de construction. Il y a également des écoles d'ingénieurs. C'est un territoire où l'enseignement supérieur et la recherche s'inscrivent dans l'innovation.

Caen se présente également comme une ville culturelle, elle s'inscrit dans ces villes qui ont bénéficié de la mise en place de Maisons de la culture, après Grenoble et Bourges. Cette création a généré une concurrence culturelle. La culture se traduit également par des musées, et le Mémorial de Caen. La ville accueille par ailleurs depuis 5 ans l'Institut de la mémoire de l'édition contemporaine. C'est un lieu original où les éditeurs français déposent leurs fonds, traités dans les 6 mois qui suivent le dépôt. Enfin, un cluster sur le livre a été créé, il regroupe en particulier les métiers de la conservation du livre.

Le troisième point fort s'articule autour de l'architecture et le l'urbanisme. Les visiteurs de Caen pensent que la ville a été détruite en totalité, c'est cependant une opinion inexacte puisque seuls 70 % ont été détruits, le château et deux abbayes ont été conservés. La ville a été reconstruite avec beaucoup de sens, la volonté actuelle étant d'aller vers de nouvelles formes. A cet égard, Caen est en mesure de se réapproprier les friches industrialo-

portuaires. C'est une ville qui a l'ambition de se métamorphoser dans les vingt ans qui viennent.

M. MORABITO remercie M. DURON, en observant que la ville réalise des choses intéressantes en matière culturelle.

M. NEVEU rappelle qu'il y a eu des créations de poste en 2005 et 2006, mais qu'il y a eu un gel en 2007. De plus, c'est le seul IEP qui a pu bénéficier d'une création en 2008 de 3 postes d'attaché temporaire.

M. MORABITO souligne que les tendances actuelles ne sont pas effectivement aux créations de postes.

M. CHABLE demande à M DURON si un volet développement durable est prévu dans les projets de la ville.

M. DURON répond qu'un cluster sur l'éco-construction est à l'ordre du jour et sera un enjeu majeur sur les dix prochaines années

M. ROGEMONT indique que le Directeur l'avait sollicité en vue de savoir si des contacts pouvaient être pris avec Caen. Historiquement, Rennes a toujours cherché à élargir son champ de relations à l'intérieur du Grand Ouest. Dès 1977, avaient été mis en place des relations avec d'autres grandes villes de l'Ouest (Nantes, Caen, Angers). Sur le plan politique, il faut rechercher des complémentarités et avoir des initiatives ouvrant sur les territoires du Grand Ouest. Il faut avoir un concept de réseau, l'Université de Nantes a été créée grâce aux Rennais. C'est d'une façon positive qu'il voit cette discussion, on verra si elle se solde par un accord positif avec Nantes et Caen.

M. MORABITO partage le sentiment sur cette idée que tout doit être fait. L'un des problèmes que rencontrent les IEP, c'est celui de l'identité. Cette voie d'enracinement territorial lui semble importante. Il indique avoir rencontré le Président de la FNSP, qui a un avis favorable sur le projet. Il s'agit de se prononcer sur une politique de déclaration générale : le Directeur demande un mandat pour agir.

M. POLO formule quelques inquiétudes. Il ne faut pas penser renno-rennais, il faut réfléchir sur des coopérations. Il se demande cependant si on ne va pas trop vite. Le nombre d'enseignants chercheurs n'évoluera pas, et les forces disponibles sont déjà fortement sollicitées à travers leurs activités. S'il faut se tourner vers les industries créatives, il faut le faire de manière circonspecte. N'est-il pas prématuré de dire que deux groupes d'étudiants vont être orientés dès la deuxième année vers les industries créatives ?

M. HONORÉ souligne que, sur Nantes, le défi consiste à provoquer l'implication des forces vives. Il y a beaucoup de choses à faire, c'est le sens de la commission de pilotage. Avec les masters tels que CDO, on va dans le sens des industries créatives.

M. LE FLOCH note que le calendrier est mesuré. Il y a une montée en charge jusqu'en 2015. Par rapport au positionnement sur les industries créatives, ce qui importe c'est que les débouchés existent. Les projets sont risqués, mais il considère que le risque est mesuré.

M. NEVEU pense que ce double projet peut « couler » l'établissement si la réflexion n'est pas approfondie davantage, or il constate que la question n'a pas été beaucoup abordée avec le corps enseignants. L'idée de « sortir de Rennes » est pertinente, mais Sciences Po n'est pas une faculté ; il dispose de méthodes pédagogiques qui lui sont propres, un appui recherche fort, un recrutement enseignant ciblé, une bibliothèque bien fournie, un encadrement administratif fourni : par exemple six personnes à l'Espace Avenir. C'est aussi une sociabilité particulière, une sélection académique des étudiants et une qualité d'offre de

masters. M. NEVEU se demande s'il est possible de transporter ailleurs cette situation, quand on a 25 enseignants chercheurs et 30 personnels administratifs. Il demande à ce que les collègues se prononcent sur leur engagement d'aller à Nantes ou à Caen dispenser les cours qu'ils font à Rennes. S'il est d'accord pour Nantes, il ne votera pas pour Caen. On peut amorcer une ouverture sur Caen pour des masters. Mais il considère qu'on mène ces projets à marche forcée.

M. LE FLOCH partage les arguments avancés par M. NEVEU en ce qui concerne la question des moyens.

M. RICHARD souligne son accord avec le principe d'extension. L'établissement dispose d'un modèle pédagogique performant, son extension lui paraît une bonne chose. L'IEP a besoin de l'extension pour diversifier son offre de masters. Ce projet a provoqué des doutes dans l'équipe enseignante, il est trop large compte tenu de nos forces. Il faut distinguer les deux projets. L'ouverture de Nantes est prévue en septembre 2011 et tout reste à faire, il n'y a notamment pas de maquette et il reste 6 mois. Il souhaite enfin que le conseil soit renseigné sur la composition du comité de pilotage.

M. LE FLOCH indique que le comité de pilotage se composera d'enseignants chercheurs, de personnels administratifs et d'élus étudiants. L'ouverture nantaise est souhaitée, mais il n'est pas certain qu'elle se réalise. Les maquettes ne sont pas adoptées, elle le seront en mai prochain. Il y a enfin deux populations d'étudiants qui peuvent aller à Nantes, les étudiants entrés en 1^{ère} année, et ceux qui rentrent directement en 2^{ème} année.

Mme ROUGET, s'exprimant au nom du Conseil régional, souligne que les objectifs d'excellence et de démocratisation sont partagés à la Région. Sur la question de la stratégie, elle considère positive l'ouverture à la fois sur Caen et Nantes. Travailler sur le Grand Ouest lui semble pertinent. L'autre élément ce sont les thématiques. Sur les industries créatives, on voit bien la pluridisciplinarité. Sur les énergies renouvelables, le rôle de l'IEP est à creuser.

M. ALIS souligne que cela rejoint la stratégie de site. Il faut un positionnement fort lors du prochain contrat de l'université de Rennes 1 au travers notamment du PRES. Il s'agit de renforcer les collaborations. Il souligne cependant que la question des moyens reste entière et cruciale.

M. LE BART indique intervenir dans le même sens que ses collègues, il est favorable à une implantation sur Nantes. Mais il y a une dissymétrie entre les deux dossiers. Il n'est pas possible de dire que l'intendance suivra. Ce n'est pas simplement une assise financière, il y a aussi le facteur humain. Il y a des relations anciennes avec Nantes. Il se montre beaucoup plus réservé sur le projet de Caen. Au niveau de la recherche, la problématique des thématiques de recherche est à définir plus clairement.

M. VICTORIA rappelle qu'il s'agit de voter un texte de cadrage : est-on favorable ou non à un IEP qui se développe sur Caen et Nantes. Il considère qu'il faut avoir un peu d'audace. Il rappelle également que les créations de l'IEP à Rennes, de l'Université de Bretagne Sud ne se sont pas faites sans difficultés. L'extension vers Caen lui paraît pertinente, le domaine énergétique est porteur d'emplois.

M. GUIGUEN note que les deux listes étudiantes ont beaucoup consulté les élèves, un débat a également été réalisé en amphithéâtre. Les considérations pratiques peuvent être importantes, aussi les élus souhaitent-ils être associés au comité de pilotage.

M. DURON conclut sur les thématiques des industries créatrices et de l'énergie qui lui semblent être pertinentes et génératrices d'emplois pour l'avenir.

M. MORABITO remercie M. DURON.

M. ZAAF considère qu'il s'agit d'un projet intéressant mais c'est un engrenage. Il préfère cependant soutenir le projet plutôt que de s'en retirer. Il n'hésitera pas à voter contre si le projet ne va pas dans le bon sens.

M. RICHARD indique qu'il s'abstiendra mais que cela ne l'empêchera pas de s'impliquer dans le projet.

M. MORABITO rappelle qu'il éprouve des craintes à propos des moyens, mais il s'agit d'un texte de cadrage, il conviendra de définir un plan d'action avec un comité de pilotage.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité, moins 5 abstentions.*

III- VIE ETUDIANTE

VOTE SUR LES DEMANDES DE DOMICILIATION D'ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES.

M. LE FLOCH indique que trois associations ont demandé à être domiciliées à l'IEP, Défi l'Express, Le Chapitre, L'Association pour le 1^{er} colloque étudiant de Rennes (ACER).

M. GUIGUEN signale que cette dernière association s'est mise en place dans le cadre d'un module projet. Les étudiants se sont appropriés ces modules, c'est une réussite qu'il faut saluer.

M. RICHARD demande à ce que le vote concernant l'association Défi l'Express soit distingué du vote concernant les autres associations.

↳ *La proposition concernant « Défi l'Express » est adoptée à l'unanimité moins une abstention et un refus de vote.*

↳ *La proposition concernant Le Chapitre est adoptée à l'unanimité.*

↳ *La proposition concernant l'Association pour le premier colloque étudiant est adoptée à l'unanimité.*

IV- MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES

VOTE SUR LA RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS AU SEIN DES COMMISSIONS

M. LE FLOCH rappelle que les commissions se réunissent entre janvier et juin et qu'elles peuvent être une force de proposition.

M. ZAAF propose la création d'une commission des étudiants étrangers suite à un certain malaise constaté chez ces étudiants par rapport aux maquettes pédagogiques.

M. DIAZ indique qu'il existe une commission pédagogique, qui pourrait se tenir spécifiquement sur les problèmes rencontrés par ces étudiants.

M. RICHARD souhaiterait avoir la liste complète des commissions avec l'ensemble des membres.

↳ *La proposition de répartition est adoptée à l'unanimité.*

VOTE SUR L'ATTRIBUTION DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)

M. LE FLOCH indique que l'IEP dispose de 40 points de NBI affectés à certaines fonctions. Une proposition de répartition a été soumise au Comité technique paritaire (CTP), qui a émis un avis favorable à une répartition entre la fonction d'organisation des concours d'entrée à l'IEP et la fonction de gestion budgétaire et comptable.

M. POLO demande si l'attribution est nominative.

M. LE FLOCH souligne que cette indemnité est attribuée à une fonction.

M. JAUME considère que la reconduction de cette NBI traduit un problème d'organisation concernant ces fonctions.

M. LE FLOCH indique que d'autres propositions pourraient être faites dans le futur, mais elles relèvent des prérogatives du CTP.

↳ *La proposition de répartition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.*

V- PEDAGOGIE

VOTE SUR LA CONVENTION MOUI (Accord de coopération - 5^{ème} année)

M. LE FLOCH note que les relations avec le Master MOUI, parcours de Master 2 proposé aux étudiants, vont pouvoir être régularisées. Il y avait quelques points faibles au niveau juridique dans la précédente convention. Grâce à la médiation de M. LE BART, la convention a été révisée et peut être proposée au conseil.

M. DEVEVEY note avoir vainement cherché dans le texte ce que signifie « MOUI »

M. LE BART indique que le sigle signifie « Maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière ».

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

VOTE SUR LA CONVENTION BEL (accord national ENS-IEP)

M. LE FLOCH indique qu'il s'agit d'associer dans le cadre de cette banque d'épreuves les IEP de Lyon, Lille, Toulouse, Rennes et Aix-en-Provence afin d'accueillir en 4^{ème} année des étudiants admissibles ou sous-admissibles aux ENS. Les Directeurs ont donné leur accord sous réserve de validation par les Conseils d'administration. Il conviendra de déterminer les conditions que ces étudiants devront accepter pour être admis en 4^{ème} année. Il s'agit ainsi de ne pas laisser le champ libre aux écoles de commerce. Il y a également une pression du ministère et il semble difficile de rester en dehors de certains accords.

M. NEVEU note son opposition à cette proposition, Paris n'est pas concerné, Grenoble et Bordeaux n'en veulent pas. C'est une convention qui positionne l'IEP en lot de consolation. Renne n'est pas contraint de s'aligner sur les petites écoles de commerce.

M. LE FLOCH remarque que sont concernées, entre autres, HEC et Audencia.

M. MORABITO souhaite connaître les raisons pour lesquelles Grenoble et Bordeaux restent en dehors de ce dispositif.

M. NEVEU indique qu'ils estiment être du niveau de Paris.

Melle GODART souligne que Paris a déjà mis en place son propre concours.

M. RICHARD note qu'on vient d'instituer un concours d'entrée en 4^{ème} année qui pourrait être déstabilisé en mettant en place cette convention. Ce seront des « cubes » qui viendront à l'IEP, mais la convention ne prévoit pas l'année à l'étranger.

M. LE FLOCH note que nulle part on ne trouve l'obligation d'intégrer des étudiants qui ont cubé. Le concours en 4^{ème} année se met en place, mais il y a, pour le moment, et c'est le moins que l'on puisse dire, très peu de candidats.

Melle LEICK souligne que le concours n'a pas eu le succès attendu, mais il y a eu très peu de publicité. Elle note qu'il est important de faire rentrer des étudiants de l'université, et de faire une année à l'étranger pour pallier les inégalités en termes d'acquisition linguistique et d'expression.

M. GUIGUEN remarque que ces étudiants doivent passer une année à l'étranger.

M. LE FLOCH rappelle que, pour l'entrée en 4^{ème} année, Rennes exige une année à l'étranger, il faut donc une nouvelle mouture.

Mme VAN DER REST estime que ce type de recrutement pourrait porter préjudice aux étudiants qui souhaitent rentrer directement en 2^{ème} année.

↳ *Le projet est adopté avec 19 voix (6 voix contre et 5 abstentions)*

VI- FINANCES

VOTE SUR LES DROITS D'INSCRIPTION 2011-2012

M. LE FLOCH indique qu'il y a une augmentation correspondant au taux d'inflation de 1,5 %.

M. RICHARD souhaite avoir la répartition des étudiants par strates de paiement.

M. BONSART est également demandeur d'une telle répartition.

M. LE FLOCH indique qu'elle sera communiquée.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

VOTE SUR LES DROITS D'INSCRIPTION : CONCOURS 2^{ème} ANNÉE, 4^{ème} ANNÉE, MENTION TB 2011

M. LE FLOCH remarque qu'il s'agit d'un tarif identique aux droits existants l'année dernière :

-Pour l'accès direct en 2^{ème} et 4^{ème} année, 120 € et 60 € pour les candidats boursiers

-Pour l'admission sur titre Mention Très Bien, 30 €

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

VOTE SUR LES TARIFS DE LOCATION DES SALLES POUR 2011

M. LE FLOCH note que les ressources qui en découlent sont très rares, les tarifs proposés sont identiques à ceux de l'année dernière.

M. BONSART souligne qu'il y a un parc immobilier formidable, il doit être possible d'avoir des résultats en louant à des périodes creuses.

M. LE FLOCH rappelle que l'IEP met en place un programme de formation continue, avec l'utilisation de salles.

M. JAUME formule la même remarque que l'année dernière, le Conseil vote des tarifs sans cependant intégrer les prestations notamment humaines.

M. MORABITO considère qu'il faut intégrer ces prestations.

M. HONORÉ indique que Le Palais du Grand large à Saint Malo facture la moindre prestation.

M. NEVEU propose d'introduire un amendement permettant de facturer 100 € s'il y a une prestation particulière.

M. DEVEVEY propose de facturer aux frais réels.

M. MORABITO propose d'inclure que la prestation puisse être facturée au minimum aux frais réels.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

VOTE SUR LES TARIFS DE PRÊT DU CENTRE DE DOCUMENTATION POUR 2011

M. LE FLOCH indique que, suite à des échanges avec la responsable de la bibliothèque, il a été décidé de reconduire les tarifs de l'année dernière.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

VOTE SUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT POUR 2011

M. LE FLOCH rappelle qu'il y a eu une évolution progressive pour aboutir à un remboursement de 90 € par nuitée en province et à Paris.

M. MORABITO souhaite connaître la signification du terme de nuitée, ce terme ne concerne-t-il que l'hébergement ?

M. LE FLOCH indique que la somme couvre la nuitée et le petit déjeuner.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

VOTE SUR LA SUBVENTION POUR L'AMICALE DES PERSONNELS 2011

M. LE FLOCH indique que la demande de subvention s'élève à 10 250 € pour l'année 2011.

M. CHABLE demande si l'octroi de la subvention est conditionné à un contrat d'assurance.

M. LE FLOCH souhaite que l'Amicale contracte effectivement une assurance.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

VOTE SUR LES SUBVENTIONS POUR COLLOQUES

M. LE FLOCH indique que la Commission scientifique qui s'est réunie le 18 novembre a proposé d'attribuer les subventions suivantes pour colloque :

- Une subvention à hauteur de 1 000 € pour un colloque organisé par Mme OBREGON-ITURRA
- Une subvention à hauteur de 1 000 € pour un colloque organisé par M. RICHARD en novembre dernier.

M. RICHARD justifie le versement d'une subvention à un colloque qui s'est déjà déroulé par le fait qu'il faut notamment publier les actes du colloque.

↳ *Les propositions sont adoptées à l'unanimité.*

VOTE SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

M. DIAZ informe que la Commission de la Vie étudiante s'est réunie le 2 décembre. Il y avait une demande de la part des associations s'élevant à 23 500 € et l'établissement disposait d'une somme de 14 500 €. Il y avait des projets légitimes, mais le montant n'est pas extensible.

M. ZAAF indique que la Commission n'a pas été en mesure d'évaluer le CDE à sa juste valeur, n'ayant pas eu la totalité des documents.

M. COUVREUR souhaite que les dossiers soient distribués aux membres à l'avance.

M HONORÉ note que l'association Défi Express ne dispose pas assez de crédits de la part de l'Express. Il constate également qu'une subvention de 3 000 € est accordée à l'association des Anciens, alors que cette partie pourrait revenir aux autres associations.

M. LE FLOCH souligne qu'il convient de renforcer l'Association des Anciens, que l'établissement accueille dans ses murs.

M. POLO souhaite avoir des éléments d'information sur l'association Interconnexion.

M HONORÉ indique qu'il s'agit d'une association d'étudiants de Grandes écoles.

M. DIAZ rappelle qu'il s'agit aussi d'un module projet.

M. ZAAF souhaite avoir un retour d'information sur l'aide volontaire des étudiants aux associations, mise en place l'année dernière.

M. COUVREUR informe que lorsqu'un étudiant s'inscrit à l'IEP, il peut verser une somme de 10, 20 ou 30 €. C'est ainsi que 1000 € ont pu être récoltés.

M. MORABITO rappelle qu'il est important d'avoir les données pour prendre le temps de réfléchir.

↳ *La proposition de répartition est adoptée à l'unanimité, moins une voix d'un administrateur ne prenant pas part au vote.*

VOTE DU BUDGET 2011

M. LE FLOCH rappelle le cadre général. Le budget proposé l'année dernière était équilibré en fonctionnement, mais en déficit au niveau de l'investissement. Il n'a cependant pas été nécessaire de prélever sur le fonds de réserve. L'IEP a pour 2011 un budget en hausse, avec un élément important : un renforcement de la politique d'investissement, qui va au-delà de la capacité d'autofinancement. M. LE FLOCH indique également que les recettes sont en hausse de 6 % et que les dépenses s'accroissent de 12 %, avec un déficit de 8 %. Il précise ensuite qu'il était impératif de ne pas reconduire les lignes budgétaires si les fonds accordés précédemment n'avaient pas été utilisés dans leur intégralité.

M. LE FLOCH signale le renforcement de quatre axes :

- Renforcement des moyens administratifs (embauche d'un personnel au service informatique dans le but de sécuriser la procédure du concours d'entrée, embauche d'un personnel sur les rompus de temps partiel payés sur crédits Etat à 50%, complétée par un contrat sur fonds propres, recrutement d'un personnel lié au problème de transfert des paies dans SIFAC)
- Politique de développement des fonds propres (embauche d'un personnel permettant la collecte de taxe d'apprentissage, formation continue, développement des chaires)
- Investissement en informatique
- Politique immobilière (mise en place d'un ascenseur, destruction et reconstruction du bâtiment où est située la cafétéria des étudiants, aménagement de la salle du personnel et d'une salle de cours contiguë)

Dans les négociations avec le Ministère, il conviendra de montrer que les marges de manœuvre de l'établissement se réduisent.

M. LE FLOCH remercie le travail fait par Mme FONTAINE et Mme MERCIER pour la réalisation de ce budget.

M. LE BART anticipe sur le dernier point à l'ordre du jour : il serait bon que les collègues du CRAPE soient associés à la réflexion en matière immobilière au fur et à mesure que les scénarios vont se préciser.

M. RICHARD souhaite avoir des précisions sur le rompu de temps partiel qui sert au financement d'une embauche.

Mme MERCIER précise qu'il s'agit de l'addition de l'ensemble des rompus de temps partiel pris par le personnel.

M. NEVEU souhaite faire état de l'inquiétude de M. GARRAUD responsable de deux masters, auxquels est attribuée la somme de 15 050 €, quand d'autres masters disposent d'une somme plus importante. Il y a certes beaucoup de services de base et moins d'intervenants extérieurs venant de Paris. Il y a néanmoins des inquiétudes sur le fait de pouvoir boucler le budget.

M. LE FLOCH indique que les sommes ont été calculées au plus juste par rapport à ce qui avait été dépensé l'année dernière.

M. HONORÉ s'inquiète sur la possibilité d'une DBM.

M. LE FLOCH rappelle que toute demande légitime pourra être examinée dans le cadre d'une DBM.

M. BONSART considère difficile de comprendre tous les enjeux à la lecture des seuls tableaux. Il ne lui sera pas possible de voter le budget l'année prochaine s'il n'y a pas de vision plus globale de l'ensemble.

M. MORABITO rappelle que le budget constitue l'élément déterminant d'une politique et il faut que tout le monde puisse le comprendre.

Mme MALIESKY souhaite avoir des précisions sur le budget du double cursus.

↳ *La proposition de budget est adoptée à l'unanimité.*

SORTIE D'INVENTAIRE

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

VII- IMMOBILIER

RESTRUCTURATION IEP – CPER ET RESSOURCES PROPRES

M. LE FLOCH sollicite un vote du conseil sur le scénario 1, qui comprend notamment les travaux suivants :

- La démolition du bâtiment foyer des étudiants et la reconstruction d'un nouveau bâtiment à deux niveaux avec salles de cours et bureaux
- La modification de la tour latérale Nord-Ouest en appartement de fonction et transformation de l'actuel logement de fonctions en bureaux enseignants
- Le réaménagement de l'Espace Avenir avec l'accès d'un ascenseur jusqu'au 3^{ème} étage
- La transformation de l'aile dans laquelle se situe la salle 17 en une salle de cours plus réduite et une salle du personnel.

L'enveloppe de 2 millions d'euros peut permettre le financement de cet ensemble (à l'exception de la salle du personnel prise sur ressources propres) .

M. NEVEU se dit satisfait que le dossier avance, il estime par ailleurs paradoxal que le CRAPE soit considéré comme un joyau, mais que les 39 doctorants n'aient à leur disposition qu'un seul bureau.

M. ALIS souligne que la remarque vaut aussi pour le campus centre.

↳ *Le projet est adopté à l'unanimité moins 5 abstentions et 1 voix contre.*

VIII- QUESTIONS DIVERSES

Mme MALIESKY présente la nouvelle convention de coopération avec l'université de Galatasaray, avec les principales modifications apportées : l'université Galatasaray devient une université de recherche, un Bureau pilote les relations et les universités membres du consortium. Enfin chaque membre du consortium doit prendre un engagement concernant sa contribution.

La séance est levée à 18H25